

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1072

Artikel: Changements passés et à venir
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021737>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le marché s'organise

De nouveaux instruments financiers sont nécessaires pour que les caisses de pensions s'engagent davantage sur le marché hypothécaire. Etat des lieux.

(pi) Les hausses successives des intérêts hypothécaires ont éclairé les défauts structurels de ce marché. On s'est notamment rendu compte que les banques financent leurs prêts hypothécaires — à long terme — par de l'épargne à court terme. Avec pour conséquence une fluctuation des taux. Nous avons consacré un numéro spécial à ce problème (DP n° 1019 — *La fièvre et ses remèdes*) et y proposons déjà d'encourager la «titrisation» des hypothèques. En d'autres termes, il s'agit de financer les prêts hypothécaires par l'émission de papiers-valeur négociables à taux fixe. De cette manière c'est l'investisseur, et non pas l'emprunteur, qui assume le risque d'une fluctuation des taux. Rappelons encore que ce système n'a pas pour conséquence un abaissement des taux d'intérêt, mais bien leur stabilisation. L'idée, également défendue notamment par l'Union syndicale suisse (USS) — et plus particulièrement par Beat Kappeler — et l'Union suisse pour l'amélioration du logement (USAL), a fait son chemin: les possibilités de «titrisation», ou d'un système proche, offertes par le marché financier (DP n° 1028), existent depuis une année environ et ont été accueillies favorablement; elles devraient être encore encouragées prochainement par quelques modifications législatives.

● Regroupées autour de USAL, des coopératives d'habitation, des fondations et quelques sociétés anonymes sans but lucratif ont mis sur pied une centrale d'émission qui a lancé son premier emprunt du 21 au 25 octobre 1991. Garanti par la Confédération et émis à un taux de 6,5%, il a permis d'obtenir plus de 85 millions de francs pour la construction de logements sociaux correspondant à la loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété. De nombreuses caisses de pensions ont ainsi pu s'engager en faveur de la construction de logements sans qu'elles aient besoin d'accorder elles-mêmes des prêts. Le taux de 6,5%, qui est à peine plus bas que le rendement moyen des obligations de la Confédération est avantageux pour les maîtres d'ouvrage qui disposent de fonds à des conditions avantageuses. Pour les cais-

ses de pensions, le rapport de cet emprunt se situe au-dessus de la moyenne des rendements de leurs placements. Un nouvel emprunt sera émis en 1992, toujours garanti par la Confédération.

● La Fondation Hypotheka, active à Genève, gère pour sa part les prêts hypothécaires octroyés par des institutions de prévoyance. Elle a reçu, durant sa première année d'existence, des demandes correspondant à plus de 200 millions de francs de coûts de construction. Le taux des hypothèques octroyées par Hypotheka est de 7%, ce qui est favorable aussi bien pour les caisses de pensions que pour les constructeurs. Une section vaudoise de la fondation a vu le jour dernièrement.

● Le département fédéral de l'Econo-

mie publique a mis en consultation jusqu'au 31 décembre 1991 divers projets de révisions législatives ayant un point commun: l'encouragement de la «titrisation» des hypothèques. Ces révisions purement techniques visent à clarifier la portée de ce marché et à éviter que son imposition ne décourage les investisseurs. Les dernières réactions ont été reçues cette semaine au département, où l'on signale un accueil favorable aussi bien dans les cantons que par les milieux concernés. C'est maintenant au département des Finances qu'il revient de préparer un projet définitif et un message qui devraient être soumis cette année au Parlement.

Ces quelques informations sont le reflet d'une modification du marché hypothécaire et de la mise en place d'une concurrence aux banques, qui le contrôlent à près de 90%. Mais en raison même de cette prédominance, il ne faut pas s'attendre à des changements rapides. Même si les caisses de pensions multipliaient leurs investissements dans ce secteur par cinq, elles n'en contrôlèrent encore que le 20%... ■

PRESSE ROMANDE

Changements passés et à venir

(cfp) Que retenir de la communication de Pierre Lamunière au premier forum des journalistes romands à Fribourg? La période paradisiaque est terminée. En effet, les deux tiers des dix-neuf quotidiens romands sont dans les chiffres rouges. Les seuls quatre titres genevois ont accumulé en un an 20 millions de pertes. Conséquences: la disparition inéluctable des titres fragiles ou l'intégration à plus grand que soi. Un autre chiffre: sur les 5600 affiliés actifs à la Fédération suisse des journalistes, il y a 170 chômeurs et la crise ne touche pas seulement la presse romande. Complétons par quelques indications extraites de la presse spécialisée alémanique.

Des années dures et excitantes

Media Trend (1.2.92) a posé à neuf personnalités du monde de la presse écrite la question: «La grande mort des journaux commence-t-elle en 1992?»

Personne n'a répondu oui, mais tous sont d'accord pour déclarer qu'il s'agira d'une année plutôt difficile. Les deux éditeurs romands interrogés ont été Jean-Claude Nicole (*La Suisse*) et Fabien Wolfrath (*L'Express* - NE). Pour le premier, si une amélioration conjoncturelle se manifestait en fin d'année, il faudrait trois à cinq ans pour réparer les dégâts causés au monde de la presse par la récession. Pour Fabien Wolfrath, les années 90 promettent d'être dures et excitantes pour la presse écrite. Pour les Alémaniques, ce ne sera pas encore en 1992 que l'on assistera à une hécatombe de journaux alors qu'en Suisse italienne des surprises ne sont pas exclues, en particulier en ce qui concerne les quotidiens de parti.

Werbe Woche a consacré deux articles dans ses premières éditions de février (n° 3 et 4) aux nouveaux produits de la presse romande, *Le Nouveau Quotidien* et *Le Journal de Genève et Gazette de Lausanne*. On y cite de nouveau Pierre

Lamunière qui a remarqué, face aux journalistes romands, que ces deux titres ont franchi de nouvelles frontières, le NQ parce qu'il collabore avec de nombreux journaux dont il reprend des articles et l'autre parce qu'il s'est consacré exclusivement à la publication en renonçant à l'exploitation d'une imprimerie.

Le «Journal de Genève et Gazette de Lausanne» rajeunit

En matière de diffusion, les chiffres indiquent pour le NQ une diffusion plus importante à Genève et à Lausanne que dans le reste de la Suisse romande. Tandis que pour *Le Journal de Genève* et *Gazette de Lausanne* une forte perte de tirage avait été enregistrée au début de 1991, mais elle a été compensée depuis le lancement de la nouvelle formule. Un changement du lectorat est constaté dans le canton de Vaud avec une importante diminution du nombre de lecteurs âgés en ville de Lausanne. Les nouveaux abonnés sont plus jeunes et proviennent en grande partie des villes moyennes de l'arc lémanique (Nyon, Rolle, Morges, Vevey/Montreux). Les nouvelles mesures pour équilibrer les comptes du journal coïncident, par exemple, avec des pourparlers de tous les éditeurs romands pour collaborer en matière de distribution.

Le contrat entre *Le Journal de Genève* et *Gazette de Lausanne* et la régie publicitaire ASSA ne sera pas automatiquement renouvelé et trois solutions sont envisagées: maintien, choix d'une autre régie (Publicitas ?) ou régie propre. Le contrat actuel arrive à échéance à fin 1993.

La hantise de la fusion

Un fantôme semble, selon *Werbe Woche*, hanter la mémoire des responsables romands, celui du quotidien *Basler Nachrichten* sacrifié à la fusionnisme, ce qui, quinze ans plus tard, est encore considéré comme une erreur. La NZZ en a partiellement profité, mais il n'y a pas de NZZ en Suisse romande. Des rumeurs font par ailleurs état d'une possible reprise du *Journal de Genève* et *Gazette de Lausanne* par Edipresse.

Quant à Publicitas, si important pour le financement de la presse par la publicité, il offre un assortiment de cinq paquets publicitaires aux clients étrangers sous les noms bien helvétiques de *Swiss Cities*, *Swiss Business*, *Swiss Region* 1, 2 et 3. On y trouve des journaux qui ne sont pas affirmés à l'entreprise mère du projet. ■

Les Sages libéraux

(y) Avec une belle régularité, le Conseil fédéral adresse au Parlement vers le 10-15 janvier, son *Rapport annuel sur la politique économique extérieure*. Tout aussi régulièrement, les Chambres en prennent acte, lors des sessions de printemps et d'été, après le plus souvent une très brève discussion, dans une ambiance de politesse distraite. Morne routine pour un texte qui mériterait un examen plus attentif. Mais, cette année, le rapport fournit trop évidemment de quoi nourrir le débat pour que celui-ci n'ait pas lieu.

Au lieu de commencer comme d'habitude par une sage description de la situation économique mondiale, il ouvre sur neuf pages bien tassées de «réflexions sur les conditions-cadres de l'économie suisse». Neuf pages inspirées par un libéralisme pur et assez dur, comme on l'aime au BAWI, cet Office fédéral pour les affaires économiques extérieures dont les cadres s'échangent volontiers avec les membres du secrétariat du Vortort.

Le tout commence par un rappel de «l'âge d'or» vécu par notre pays depuis la fin de la Seconde guerre mondiale et des premiers avertissements donnés voici deux ans, dans le rapport pour 1989: les avantages relatifs de l'économie suisse sont en voie de disparition. Et puis, soudain, la constatation, apparemment plus douloureuse à leurs propres yeux pour l'orgueil de nos négociateurs commerciaux que pour les êtres humains concernés: «*La Suisse n'est plus "le pays le plus riche du monde". Certes, son revenu par habitant reste en valeur nominale le plus élevé de tous les pays de l'OCDE, mais le pouvoir d'achat y est inférieur à celui de plusieurs de ces pays*». Un constat qui sonne comme une «*alarme grand échelon*», à l'heure des cinq cent mille pauvres recensés en terre helvétique et des médailles loupées à Albertville.

Mais les auteurs du rapport 1991, qui n'ont pas hésité à forcer un peu la note dans l'espoir sans doute d'être pour une fois entendus, ne s'en tiennent pas au diagnostic. Ils donnent la cause du déclin, que la droite dénonce volontiers, comme si les chefs d'entreprise proches d'elle ne l'organisaient pas par leurs décisions stratégiques: «*Il est inquiétant de constater que des entreprises suisses toujours plus nombreuses transfèrent à*

l'étranger non seulement leur production, mais encore leurs laboratoires de recherche et de développement et que, parallèlement, les entreprises étrangères boudent la Suisse». En vue d'inverser ce mouvement fatal, et pour autant que «*des capacités novatrices irrémédiablement perdues*» se laissent récupérer, il faut évidemment, selon les auteurs, c'est-à-dire selon le Conseil fédéral, repenser en profondeur les conditions-cadres de notre économie suisse.

Et c'est là que le libéralisme se donne à plein: à bas «*les structures cartellaires de notre marché intérieur, qui rappellent dans bien des cas l'ancien système des corporations*»; vive l'abolition des normes protectionnistes et coûteuses; sus à la politique industrielle inavouée menée par le biais des subventions et des adjudications publiques; dénoncée, la politique agricole, «*un bon exemple des coûts que peut entraîner l'interventionnisme*» (7 milliards par an à la charge des consommateurs et des contribuables). Pour couronner le tout, le rapport fait le procès des groupes de pression qui défendent si bien les intérêts catégoriels de telle branche ou organisation qui «*l'emportent souvent au détriment de groupements moins bien organisés de contribuables ou de consommateurs, mais aussi au détriment d'autres secteurs économiques*».

Sombre avenir

Les remèdes préconisés, on les devine sans peine: politique de la concurrence, libéralisation/déréglementation, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de la santé, des transports et des télécommunications, simplification des procédures administratives, redimensionnement des tâches publiques et réforme des finances fédérales dans le sens d'une fiscalité moderne et euro-compatible.

Il s'agit pour les responsables de la politique économique, dans les prochaines années, de rétablir la «*compétitivité à l'extérieur par le biais d'une concurrence accrue à l'intérieur*». Difficile programme pour ceux qui devraient le décider et l'appliquer; plus difficile encore pour les victimes désignées de ces coups durs que les technocrates appellent ajustements structurels et redimensionnements. L'avenir est sombre pour les cartels - patronaux et syndicaux. ■